



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 28 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier à 20H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 22 janvier 2021

Date d'affichage de la convocation : 22 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Nombre de procurations : 2

Nombre de voix : 28

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Patricia Escario, Mme Laurence Court, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Janet Zaragoza, Mme Béatrice Leccia, Mme Marie-Claire Balsan, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, Mme Delphine Plovier, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Absents excusés :

M. Frédéric Brauge

M. Maxime Clerc a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Ange Monroig a donné procuration à Mme Corine Bonfanti

Secrétaire de séance : Mme Françoise Panafieu

DEL2021_010 Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Madame Julie Jouve, devenue définitive en date du 21 janvier 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2020_022 du 25 mai 2020 fixant à huit le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2020_023 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu les arrêtés municipaux en date du 2 juin 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,
 Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 21 janvier 2021 par Monsieur le Préfet,
 Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,
 Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1 adjoint,
 Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- de maintenir le nombre d'adjoints à huit,
- que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un rang,
- que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le neuvième rang (huitième adjoint),
- de procéder à la désignation du huitième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue

Vote :

Présents	26
Procurations	02
Nombre de voix	28
Pour	28
Contre	00
Blancs	00

Sont candidats: Janet Zaragoza

Nombre de votants: 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

Nombre de bulletins blancs et nuls: 1

Nombre de suffrages exprimés: 27

Majorité absolue: 14

- Janet Zaragoza a obtenu 26 voix.
- Patricia Escario a obtenu 1 voix.

Mme Janet Zaragoza est désignée en qualité de huitième adjoint au maire de Calvisson.

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
 André SAUZEDE

